ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CAIDAT DE SMIMOU
COMMUNE DE TAFEDNA

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N°19/2026/TAFEDNA

Le président de la commune de TAFEDNA, procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marches publics.

OBJET DE LA PRESTATION : ACHAT DE CARBURANT POUR LES ENGINS DE CONSEIL PROVINCIAL D'ESSAOUIRA (TRANSFERT DES DECHETS VERS LA DECHARGE D'ESSAOUIRA ET POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAGE TAFEDNA)
CONSISTANCES DE LA PRESTATION :

N°	DESIGNATION	CARACTERISTIQUE ET SPECIFICATIONS	UNITE DE MESURE	QTE	GARANTIES EXIGEES
1	Gasoil	Gasoil	L	1900	➢ **La livraison se fera de façon progressive sur demande de la commune** ➢ **livraison au siège de la commune**

- Lieu d'exécution : **COMMUNE TAFEDNA**
- Date de livraison de la prestation: **Progressivement selon la demande de la commune à partir de la notification du visa du présent bon de commande (pendant 40 Jours)**
- Date et heure limites de réception des devis des concurrents: **20/11/2026 à 10h00**

* Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marches publiques Accessibles à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**

LE PRESIDENT

Hassan El hadi

Scanné avec CamScanner